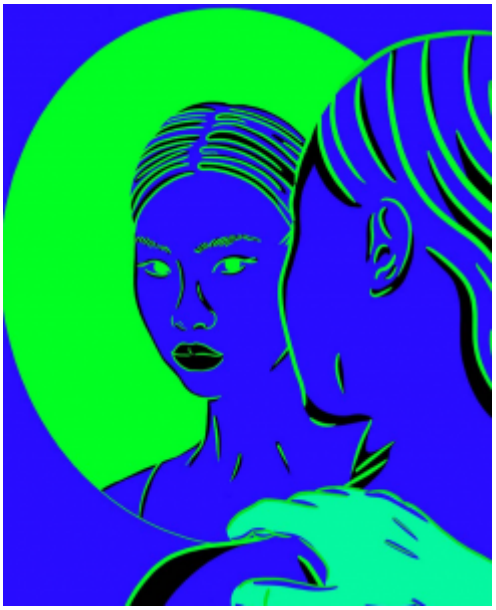
Selon l’ONU, au Mali, Niger et Sénégal : en moyenne, 70 % des filles et femmes, sont dans l’incapacité de refuser une relation sexuelle

14/04/2021 à 16h04



L’indicateur 5.6.1 se fonde sur les réponses aux questions suivantes, posées à des femmes âgées de 15 à 49 ans dans le cadre d’enquêtes démographiques et de santé (EDS) réalisées dans 57 pays :

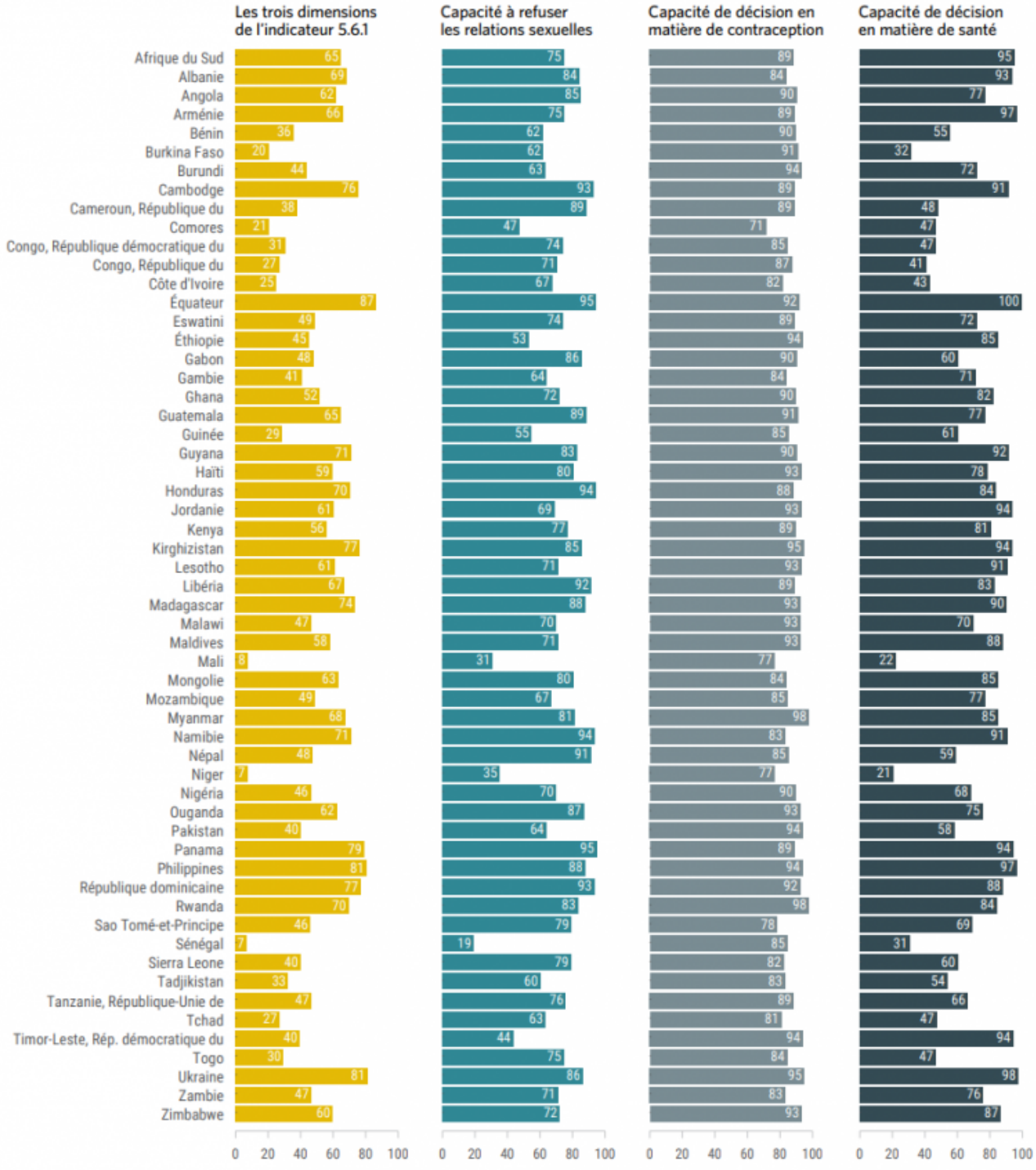
• Qui prend généralement les décisions relatives à votre propre santé ?

• Qui prend généralement la décision de recourir ou non à la contraception ?

• Pouvez-vous dire « non » à votre mari ou partenaire si vous ne souhaitez pas avoir de rapport sexuel ?

FIGURE 2

Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en matière de santé, de contraception et de relations sexuelles avec leur mari ou partenaire (données les plus récentes par pays, 2007 à 2018)



Source : Fonds des Nations Unies pour la population, bases de données mondiales, 2020. D'après des études démographiques et de santé (EDS), des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) et d'autres enquêtes réalisées entre 2007 et 2018.

2021 – UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population *81% (Sénégal), 69% (Mali), et 65% (Niger), soit une moyenne de 70%, sont dans l'incapacité à refuser les relations sexuelles*.

Mariage d’enfants avant l’âge de 18 ans en pourcentage :

• Somalie : 45%
• Guinée : 47%
• Soudan du Sun : 52%
• Burkina Faso : 52%
• Mozambique : 53%
• Mali : 54%
• Bangladesh : 59%
• Tchad : 67%
• République Centrafricaine : 68%
• Niger : 76%

2021 – UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

Dans certains pays et territoires, la loi considère parfois le mariage comme un « remède » au viol en permettant aux violeurs d’épouser leur victime pour échapper aux sanctions. En Algérie, en Angola, au Bahreïn, en Bolivie, au Cameroun, en Érythrée, en Fédération de Russie, à Gaza, en Guinée équatoriale, en Iraq, au Koweït, en Libye, aux Philippines, en République dominicaine, en Serbie, en Syrie, au Tadjikistan, en Thaïlande, aux Tonga et au Venezuela, **la loi permet d’annuler la condamnation d’un agresseur si celui-ci épouse la femme qu’il a violée**. **En Afghanistan, les survivantes de viol risquent la prison pour « crime de moralité »**

(Equality Now, 2020)

Plus de 30 pays restreignent le droit des femmes à se déplacer à l’extérieur de leur domicile.

(Banque mondiale, 2020)

Près d’une femme sur deux dans 57 pays – majoritairement en dehors de l’occident – est privée des libertés liées à son corps, qu’il s’agisse de relations sexuelles, du recours à la

contraception ou de la recherche de soins de santé, affirme un rapport des Nations unies (ONU) publié mercredi 14 avril.

Les auteurs de ce document annuel sur l'état de la population mondiale, réalisé par le Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap), se sont penchés pour la première fois sur l'autonomie corporelle des femmes. Intitulé « Mon corps est le mien », le rapport détaille les atteintes aux droits des femmes dans ces pays, du viol à la stérilisation forcée en passant par l'imposition de tests de virginité et de mutilations génitales.

Plus de trente pays imposent des restrictions aux mouvements des femmes hors de leur domicile, note aussi le rapport onusien.

Le Monde